## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 07/02/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LA COMMUNE DES MUREAUX : AVENANT N°6

Date d'affichage de la convocationSecrétaire de séance07/02/2025BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 107

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DELRIEU Christophe, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, REYNAUD-LEGER Jocelyne, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

## Absent(s) représenté(s): 27

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami BERTRAND Alain a donné pouvoir à POYER Pascal BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent DEVEZE Fabienne a donné pouvoir à AIT Eddie DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BOURSALI Karim EL ASRI Sabah a donné pouvoir à DEBRAY-GYRARD Annie ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à BOURE Denis FAVROU Paulette a donné pouvoir à MERY Philippe GIRAUD Lionel a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne MAUREY Daniel a donné pouvoir à JOREL Thierry
MOISAN Bernard a donné pouvoir à BOUTON Rémy
NICOLAS Christophe a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PLACET Evelyne a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
QUIGNARD Martine a donné pouvoir à FONTAINE Franck
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à BROSSE Laurent
RIOU Hervé a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert

Absent(s) non représenté(s): 0

## Absent(s) non excusé(s): 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, DAUGE Patrick, KOENIG-FILISIKA Honorine, OURS-PRISBIL Gérard, RIPART Jean-Marie, VOYER Jean-Michel

#### 131 POUR:

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice. LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

#### **0 CONTRE**

#### 1 ABSTENTION:

**NAUTH Cyril** 

#### 2 NE PREND PAS PART:

LAVIGOGNE Jacky, REYNAUD-LEGER Jocelyne

# FXPOSÉ

Le réseau de chaleur urbain situé sur le territoire de la commune des Mureaux, créé en 1972, géré sous délégation de service public, a connu des développements successifs, avec la création par étape de nouvelles branches permettant d'alimenter en chaleur les quartiers nord-ouest de la commune des Mureaux.

En 2011, la Délégation de Service Public (DSP) a fait l'objet d'un renouvellement avec la société Mureaux Bois Energie (MBE), filiale de la société Coriance, avec pour objectif le « verdissement » du réseau en intégrant la création d'une nouvelle unité de production de chaleur utilisant la biomasse. Le contrat de DSP arrivera à échéance le 3 mai 2036.

L'avenant n°5, signé le 30 juin 2020, a précisé les nouvelles modalités d'extension du périmètre de la DSP permettant le raccordement de nouveaux abonnés, de prévoir une indemnité de fin de concession permettant au délégataire de pouvoir amortir les nouveaux investissements, ainsi que la mise à jour des annexes impactées par ces modifications.

Depuis lors, les parties se sont rapprochées pour préciser, rectifier et compléter certaines dispositions prévues par le contrat initial et l'avenant n°5, dans l'intérêt du service du réseau de chaleur à savoir :

- Ajuster les modalités de révision des tarifs issues de l'avenant n°5, de manière à refléter de façon plus juste l'évolution de chaque composante du terme R2 (somme des termes R21 charges d'électricité pour assurer la production et la distribution de la chaleur-, R22 -charges de conduite et petit entretien des installations-, R23 -charges de gros entretien et de renouvellement des installations-, R24 -charges de financement de la création et l'installation initiale du réseau de chaleur, multiplié par la puissance souscrite ou la surface du logement),
- Mettre à jour le montant de l'indemnité de fin de contrat de DSP en fonction du montant définitif des travaux ainsi que de celui des subventions obtenues, et préciser les modalités d'intégration des subventions dans les tarifs ;
- Intégrer un nouvel article afin de se conformer aux dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 relative aux principes de la République ;
- Modifier les conditions de reconduction des abonnements au service, afin de permettre des reconductions tacites par tranche de six ans simplifiant ainsi la gestion pour les abonnés au réseau;
- Modifier l'indexation du terme R21 afin de tenir compte du contexte économique et géopolitique intervenu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022 qui a bouleversé le secteur des énergies, impactant notamment le marché de l'électricité et décorrélant l'indexation du terme R21 des charges réelles d'électricité de MBE;
- Maintenir le fonctionnement des installations de cogénération sur le marché libre, et faire bénéficier les usagers d'une baisse du prix de la chaleur en fonction de la valorisation possible de la chaleur issue de la cogénération, au travers d'un compte conventionnel spécifique lié à l'exploitation des installations de la cogénération.

En application de l'article L. 3135-1 du code de la commande publique, un contrat de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence, dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat, si les modifications sont de faibles montants.

De plus, le contrat de délégation susvisé prévoit au sein de l'article 51 les modalités de révision des conditions financières.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public pour la production et la distribution de chaleur sur la commune des Mureaux,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L. 3135-1 et R. 3135-8,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le contrat de contrat de délégation du service public relatif au réseau de chaleur des Mureaux,

VU l'avenant n°1, signé le 13 avril 2012, ayant pour objet principal d'approuver les modalités de mise à disposition des installations de chauffage du site des Musiciens appartenant à l'Office Public Interdépartemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines au profit du délégant et permettant d'affecter ces installations au service public déléqué, et de définir en particulier les modalités d'acquisition de la centrale de cogénération des Musiciens,

VU l'avenant n°2, signé le 21 décembre 2012, ayant pour objet principal d'adapter le contenu des travaux de premier établissement à réaliser par le délégataire en fonction des aides publiques perçues ou à percevoir, et de revoir la planification de certains de ces travaux et la planification de la phase de développement du réseau de chaleur,

VU l'avenant n°3, signé le 18 juillet 2014, ayant pour objet de préciser les limites des prestations attendues du délégataire sur les sous-stations des réseaux « Grand Ouest / Vigne Blanche » et « des Musiciens »,

VU l'avenant n°4, signé le 30 janvier 2015, ayant pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre de la nouvelle tarification correspondant à la phase 2 « avec chaufferie bois et cogénération » prévue par le contrat, les modalités de démolition de l'ancienne chaufferie « Grand Ouest » par le délégataire, ainsi que les modalités de révision du paramètre R1 (gaz) afin de prendre en compte les évolutions de la fiscalité sur ce combustible.

VU l'avenant n°5, signé le 30 juin 2020, ayant pour objet de préciser les nouvelles modalités d'extension du périmètre de la DSP permettant le raccordement de nouveaux abonnés, de prévoir une indemnité de fin de concession permettant au délégataire de pouvoir amortir les nouveaux investissements, ainsi que la mise à jour des annexes,

VU l'avenant n°6, tel qu'annexé à la présente délibération,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public pour la production et la distribution de chaleur sur la commune des Mureaux.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer l'avenant susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le 1 26/02/2025

Transmis et recu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le . 26/02/2025

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Géneral des Collectivités Territonales)

<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification <u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R 421-1 et R -121-5 du Code de Justice Administrative)

Aubergenville, le 13 février 2025 ident ESCU Cécile

POUR EXTRAIT CONFORME,